

221C1347  
FR0000130577-FS0451

9 juin 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**PUBLICIS GROUPE SA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juin 2021, la société BlackRock, Inc. (55 East 52<sup>nd</sup> Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 juin 2021, le seuil de 5% du capital de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 12 211 963 actions<sup>2</sup> PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,48% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral.

---

<sup>1</sup> Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

<sup>2</sup> Dont (i) 29 379 ADR PUBLICIS GROUPE, (ii) 219 270 actions PUBLICIS GROUPE SA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE SA, réglés exclusivement en espèce, (iii) 2 727 174 actions PUBLICIS GROUPE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6<sup>o</sup> du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titre, et (iv) 324 394 actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 608 445 actions PUBLICIS GROUPE SA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 248 182 931 actions représentant 272 802 804 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.